

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
Date de la première version publiée: 10/06/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterProtect EL 750 FN Ser P
Code du produit : 000000000056411492 000000000056411492
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

Mentions de danger : H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:
 P405 Garder sous clef.

Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Pas de données disponibles.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No.-CAS | Concentration (% w/w) |
|--|--|------------|-----------------------|
| calcaire | Carbonate de calcium | 1317-65-3 | >= 30 - < 50 * |
| dioxyde de titane | Pigment Blanc 6 | 13463-67-7 | >= 5 - < 10 * |
| Perlite, expansée | Perlite expansée | 93763-70-3 | >= 1 - < 5 * |
| éthylèneglycol | Éthane-1,2-diol | 107-21-1 | >= 1 - < 5 * |
| oxyde de zinc | Oxyde de zinc | 1314-13-2 | >= 0.1 - < 1 * |
| quartz (SiO ₂) | Silice cristalline | 14808-60-7 | >= 0.1 - < 1 * |
| 2-octyl-4-isothiazoline-3-one | 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one | 26530-20-1 | >= 0 - < 0.1 * |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone et de 2-méthyl- | 55965-84-9 | >= 0 - < 0.1 * |

MasterProtect EL 750 FN Ser P

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 10/06/2020 |
| 1.1 | 11/11/2021 | 000000260112 | Date de la première version publiée: 10/06/2020 |

| | | | |
|--|-------------------------|--|--|
| | 3(2H)- isothiazolone | | |
|--|-------------------------|--|--|

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer le cancer par inhalation.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline (quartz) respirable peut provoquer une silicose.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

MasterProtect EL 750 FN Ser P

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 10/06/2020 |
| 1.1 | 11/11/2021 | 000000260112 | Date de la première version publiée: 10/06/2020 |

- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker
-

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé TRGS 509/510.
- Température de stockage recommandée : 5 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Température minimum de stockage:

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|----------------|-----------|---|---|-----------|
| éthylèneglycol | 107-21-1 | (c) | 100 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA (à particules) | 10 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | STEL (à particules) | 20 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | C (aérosol) | 100 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | C (Vapeur) | 50 ppm | CA BC OEL |
| | | P (vapeur et brouillard) | 50 ppm 127 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA (Vapeur) | 25 ppm | ACGIH |
| oxyde de zinc | 1314-13-2 | STEL (Vapeur) | 50 ppm | ACGIH |
| | | STEL (Fraction inhalable, Aérosol uniquement) | 10 mg/m ³ | ACGIH |
| | | VME (Fraction respirable) | 2 mg/m ³ | ACGIHTLV |
| | | VLE (Fraction respirable) | 10 mg/m ³ | ACGIHTLV |
| | | valeur REL (fumées) | 5 mg/m ³ | NIOSH |
| | | valeur REL | 5 mg/m ³ | NIOSH |

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

| | | | | |
|----------|-----------|-----------------------------|----------|--------------------------------|
| | | (poussière) | | |
| | | VLE (fumées) | 10 mg/m3 | NIOSH |
| | | Ceil_Time (poussière) | 15 mg/m3 | NIOSH |
| | | PEL (Poussière totale) | 15 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) |
| | | PEL (Fraction respirable) | 5 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) |
| | | PEL (fumées) | 5 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) |
| | | VME (fumées) | 5 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | VME (Fraction respirable) | 5 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | VME (Poussière totale) | 10 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | VLE (fumées) | 10 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | TWA (Respirable) | 2 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL (Respirable) | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA (Respirable) | 2 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | STEL (Respirable) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | VEMP (poussière respirable) | 2 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD (poussière respirable) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Fraction respirable) | 2 mg/m3 | ACGIH |
| | | STEL (Fraction respirable) | 10 mg/m3 | ACGIH |
| calcaire | 1317-65-3 | TWA | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP (poussière totale) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (frac- | 3 mg/m3 | CA BC OEL |

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

| | | | | |
|-------------------|------------|--|------------------------------|--------------------------------|
| | | tion de poussière respirable) | | |
| | | STEL | 20 mg/m3 | CA BC OEL |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | TWA | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière respirable) | 3 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | VEMP (poussière totale) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 10 mg/m3 (Dioxyde de titane) | ACGIH |
| Perlite, expansée | 93763-70-3 | valeur REL (Respirable) | 5 mg/m3 | NIOSH |
| | | valeur REL (Total) | 10 mg/m3 | NIOSH |
| | | VME (Fraction respirable) | 5 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | VME (Poussière totale) | 15 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière respirable) | 3 mg/m3 | CA BC OEL |

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

MasterProtect EL 750 FN Ser P

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 10/06/2020 |
| 1.1 | 11/11/2021 | 000000260112 | Date de la première version publiée: 10/06/2020 |

- Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
-

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : pigmenté
- Odeur : doux(ce), légère odeur
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : env. 9.2 - 10.0
- Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.
- Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.
- Point d'ébullition : Pas de données applicables disponibles.
- Point d'éclair : 93.34 °C
- Taux d'évaporation : Pas de données applicables disponibles.
- Pression de vapeur : Pas de données applicables disponibles.
- Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.
- Densité relative : Pas de données applicables disponibles.
- Densité : env. 1.3 gcm³ (20 °C)
- Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble (20 °C)
- Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données applicables disponibles.

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
Date de la première version publiée: 10/06/2020

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pas de données applicables disponibles.

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

 Viscosité, dynamique : Pas de données applicables disponibles.

 Viscosité, cinématique : Pas de données applicables disponibles.

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
Date de la première version publiée: 10/06/2020

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
Date de la première version publiée: 10/06/2020

Composants:**2-octyl-4-isothiazoline-3-one:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

MasterProtect EL 750 FN Ser P

Version 1.1 Date de révision: 11/11/2021 Numéro de la FDS: 000000260112 Date de dernière parution: 10/06/2020
Date de la première version publiée: 10/06/2020

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Ce produit contient des composants qui ne se trouvent pas dans la Liste Intérieure ni dans la LES. Tous les autres composants sont sur la liste LIS.

TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

Listes canadiennes

La (les) substance (s) ci-dessous est / sont soumis (es) à une déclaration de nouvelle activité significative:

oxyde de propylène 75-56-9

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouverne-

MasterProtect EL 750 FN Ser P

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 10/06/2020 |
| 1.1 | 11/11/2021 | 000000260112 | Date de la première version publiée: 10/06/2020 |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| CA AB OEL | : | mentaux - concentrations maximales admissible (US) Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | : | Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA QC OEL | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| NIOSH | : | NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US) |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme) |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures) |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL | : | Valeur limite acceptable |
| ACGIH / TWA | : | 8 heures, moyenne pondérée dans le temps |
| ACGIH / STEL | : | Limite d'exposition à court terme |
| ACGIHTLV / VLE | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme) |
| ACGIHTLV / VME | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures) |
| CA AB OEL / TWA | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures |
| CA AB OEL / STEL | : | Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes |
| CA AB OEL / (c) | : | plafond de la limite d'exposition professionnelle |
| CA BC OEL / TWA | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA BC OEL / STEL | : | limite d'exposition à court terme |
| CA BC OEL / C | : | limite du plafond |
| CA QC OEL / VEMP | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée |
| CA QC OEL / VECD | : | Valeur d'exposition de courte durée |
| CA QC OEL / P | : | Plafond |
| NIOSH / Ceil_Time | : | Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées): |
| NIOSH / valeur REL | : | Valeur limite d'exposition recommandée (REL): |
| NIOSH / VLE | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme) |

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et

MasterProtect EL 750 FN Ser P

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 10/06/2020 |
| 1.1 | 11/11/2021 | 000000260112 | Date de la première version publiée: 10/06/2020 |

toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/11/2021
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR